Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 044-200067635-20231005-10_2023_01-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Feuillet n°2023/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 2 octobre 2023

10.2023-01	**TRANSPORTS - MOBILITE** **Marché à procédure adaptée « Étude d'opportunité pour le déploiement d'une ligne de covoiturage dynamique sur les territoires de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de Grand Lieu Communauté »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1-1°du Code de la commande publique,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil Communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

VU la décision n° B_04.07.2023-04 du Bureau Communautaire du 4 juillet 2023 approuvant l'adhésion de Clisson Sèvre et Maine Agglo au groupement de commandes avec Grand Lieu Communauté pour la réalisation conjointe d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'une ligne de covoiturage dynamique passant sur leurs deux territoires,

VU la convention portant sur la constitution et les modalités de fonctionnement du groupement de commande,

Considérant le besoin de recourir à un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour le déploiement d'une ligne de covoiturage dynamique sur les territoires de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de Grand Lieu Communauté,

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant que la société ECOV, 4 place François II – 44200 Nantes dispose des compétences et garanties requises pour assurer les prestations demandées, en sus de proposer une offre économiquement avantageuse,

Considérant les crédits inscrits au Budget Principal – Transports et Mobilité,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour effectuer une étude d'opportunité pour la mise en place d'une ligne de covoiturage dynamique sur les territoires de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de Grand Lieu Communauté, avec la société ECOV, 4 place François II – 44200 Nantes pour un montant global et forfaitaire de 27 115,00 € HT.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 05/10/2023
Jean-Guy CORNU
Président